

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2020-018 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2020, le jeudi 23 janvier, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 15 janvier 2020 - Secrétaire de séance : Marc LONGATTE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de votants : 63

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Michel CHABOT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Gisèle LEVRAT, Marcel CHEVÉ, Sylvie RIGHETTI, Jean-Félix FEZZOLI, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jacky LAMBERT, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Agnès ROLLET, Gilles CELLIER, Annie BRISON, Gérard BOREL, Corinne MEILLANT, Marilyn BOTTEX (à partir de la délibération n° 2020-013), Jean-Pierre GAGNE, Simon ALBERT, Jean-Paul BIGLIA, Christian BUSSY, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Gilbert BABOLAT, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Evelyne REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Jean-Marie CASTELLANI, Pascal COLLIGNON, Jacqueline SELIGNAN, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET (jusqu'à la délibération n° 2020-012), Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Frédérique BOREL, Daniel BEGUET, Albert BERTHOLET, Liliane BLANC-FALCON, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET, Marc LONGATTE, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Gérard CLEMENT.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Laurence CARTRON (à Jean-Marc RIGAUD), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (Jean-Alex PELLETIER), Catherine DAPORTA (à Pascal COLLIGNON), Elisabeth PUYPE (à Fabrice VENET), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés et suppléés : Ghislaine PERNOD (par Nathalie MONNET), Jean-Luc ROBIN (par Lionel CHAPPELLAZ), Eric GAILLARD (par Sylviane BOUCHARD), Martial MONTEGRE (par Nazarello ALONSO).

Etaient excusés : Renée PONTAROLO, Dominique DELOFFRE, René DULOT, Gérard CHABERT, Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sandrine CASTELLANO, Marie-Pierre PRAS, Sylvie SONNERY, Josiane ARMAND, Patricia GRIMAL, Patrick CHARVET, Lionel MANOS, Jean-Paul PERSICO, Eric NODET, Marius BROCARD, Régine GIROUD, Jean-Luc RAMEL, Jean-Pierre HERMAN.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2020

VU l'avis favorable de la Commission finances et budget du 9 janvier 2020 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 janvier 2020 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 13 février 2020.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances et budget, il présente les orientations budgétaires qu'il propose de fixer pour l'exercice 2020 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité hommes-femmes.
- PREND ACTE du rapport relatif au développement durable.

- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.
- DONNE ACTE au président que le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 a eu lieu.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 janvier 2020
Affichée le 30 JAN. 2020*




Le Président, Jean-Louis GUYADER




Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

RAPPELS

L'année 2020 constitue le quatrième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre.

Selon les données de l'INSEE, la population légale est passée de 77.249 à 77.644 habitants, soit une évolution de la population de +0,5% en un an. 31 des 53 communes ont vu leur population augmenter.

Par sa population, elle est la 6^{ème} communauté de communes de France (sur 1.000). Par son nombre de communes, elle se classe 80^{ème}.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le jeudi 13 février 2020.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail

Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'Orientations Budgétaires.

De même que les DOB des communes de plus de 3.500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie.

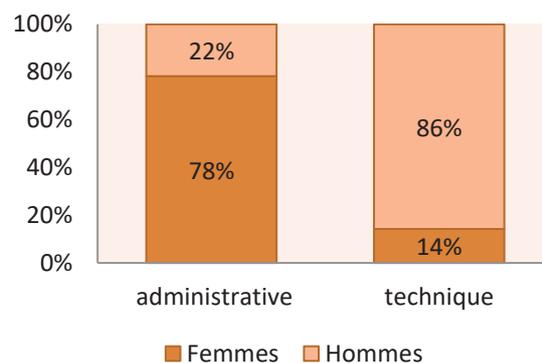
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Au 31 décembre 2019, la communauté de communes emploie 72 agents dont 65% d'hommes et 35% de femmes.

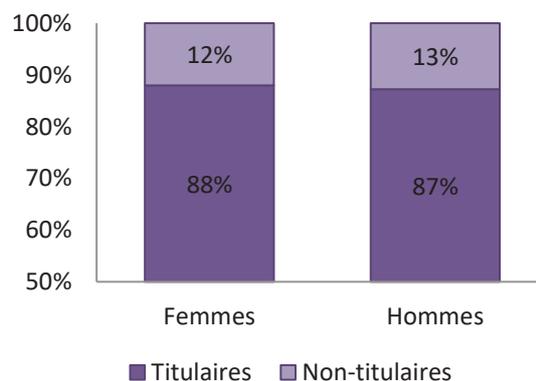
La filière technique est à 86% composée d'agents hommes (contre 88% fin 2017 et 85% fin 2018 et). Tous les services, y compris le service de collecte des déchets, sont mixtes. La filière administrative compte 78% de femmes (79% fin 2017 et 78% fin 2018).

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	18	5	23	78%	22%
technique	7	42	49	14%	86%
TOTAL	25	47	72	35%	65%

(emplois permanents, titulaires et non titulaires)



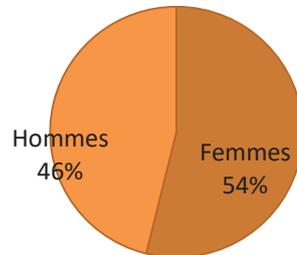
Le pourcentage d'emplois titulaires est quasiment identique chez les femmes (**88%** contre 92% un an auparavant) que chez les hommes (**87%** contre 91% un an auparavant).



100% des agents sont à temps complet. 24% des femmes travaillent à temps partiel (contre 32% un an auparavant) à leur demande, contre 0% des hommes. Aucun congé parental n'a été demandé en 2019.

La parité est quasiment respectée au niveau des cadres de la collectivité. Ainsi, la catégorie A est composée de 7 femmes et 6 hommes. Le comité de direction, composé des DGS, DGA, DST et DRH est composé de femmes à hauteur de 75%. La catégorie B est composée de 3 femmes et 1 homme.

Catégorie A



Parmi les 7 salaires les plus élevés de la collectivité, 4 sont versés à des femmes, 3 à des hommes.

Dans le courant de l'année 2019, 257,5 jours de formation ont été suivis par les agents (contre 115,5 jours en 2018 et 70 jours en 2017). 51% de ces journées concernaient des femmes et 49% des hommes.

Depuis le 6 juillet 2017, le régime indemnitaire est maintenu pendant les congés maternité, paternité, d'adoption ou liée à des états pathologiques résultant de la grossesse, ce qui n'est pas le cas pour les congés maladie.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années sur des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionné à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Lutte contre le changement climatique

La CCPA est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial. La révision de ce plan a été lancée par une délibération adoptée le 29 janvier 2018. Elle s'est appuyée sur un état de lieux environnemental, l'ingénierie de l'agence locale de l'énergie (ALEC 01) et la mise à disposition, un jour par semaine, d'un cadre du SMPIPA. L'arrêt de projet du PCAET a été approuvé par le conseil communautaire et déposé pour avis en 2019. L'avis de la Préfecture de Région est favorable. L'avis de l'autorité environnementale est attendu début 2020 afin d'adopter définitivement le PCAET de la Plaine de l'Ain.

La CCPA a relancé en 2018 une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui est opérationnelle depuis 2019. Elle s'adosse désormais sur une plate-forme de rénovation énergétique. Les aides pour les travaux de rénovations énergétiques sont étendues à partir de 2019 à l'ensemble des propriétaires du territoire et cela sans conditions de ressources.

Elle propose de plus, pour les bénéficiaires les plus modestes, un système d'avance des sommes appelées à être subventionnées dans le cadre de l'OPAH.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCPA soutient aussi des projets liés aux énergies renouvelables, notamment les projets photovoltaïques. Le projet de Villebois est en exploitation. Les projets de Lagnieu et Sainte-Julie sont respectivement en attente de construction et d'autorisation.

Depuis novembre 2019, un cadastre solaire est proposé aux habitants et acteurs du territoire afin d'estimer le potentiel solaire et leurs toitures et d'être accompagné pour l'installation de panneaux solaires.

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle exonère également les entreprises ayant mis en place des circuits de collecte et traitement de leurs déchets, sans avoir recours au service public de collecte en porte à porte. Elle a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques.

Cette politique a conduit à une réduction de la production de déchets non recyclés. Le travail se poursuivra en 2020 sur la gestion et la valorisation des déchets, y compris par un élargissement des consignes de tri à des déchets jusqu'alors non recyclés et une optimisation des tournées de collecte.

La CCPA mène également une politique en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. Elle a mis en place une opération de surveillance estivale et de sensibilisation des usagers des berges de la Rivière

d'Ain, et une gestion des déchets adaptée : collecte à cheval des berges des plans d'eau, points d'apports vers les lieux touristiques...

Elle est devenue gestionnaire des espaces naturels sensibles autour de la Charabotte et a lancé, aux côtés du département une étude visant à en définir la gestion et la promotion touristique.

La CCPA a également lancé la création d'un schéma de randonnées et des sites naturels. Le balisage s'effectuera en 2020.

En matière de mobilité durable, la CCPA poursuit ses actions de promotion du covoiturage. Lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - TENMOD » de l'ADEME, membre de PEND-AURA+, lauréate de l'Appel à programme CEE, et lauréate de « Vélo & Territoires » de l'ADEME, la CCPA engage la mise en place d'un bouquet de mobilités partagées de 2019 à 2021 avec notamment de l'autopartage, des lignes de covoiturage, du vélo et des opérations de communication et d'animation.

La politique de la CCPA en matière de promotion des déplacements cyclables se poursuit également. Un ambitieux schéma de pistes et voies cyclables se déploie d'année en année, avec des objectifs de rabattement vers les gares et d'usages sportifs, de loisir ou touristiques. La voie douce entre Ambérieu en Bugey et Ambronay a été réalisée en 2018. D'autres pistes sont en projet : les travaux de desserte cyclable du nouveau collège de Briord ; la liaison entre Saint-Vulbas et Loyettes ; une portion de la ViaRhôna entre Villebois et Groslée.

Enfin, un certain nombre de mesures de fonctionnement interne tendent à économiser les ressources et les transports. De nombreuses dématérialisations sont en cours, touchant notamment à l'organisation des réunions de conseil. Le règlement de services a évolué pour prendre en compte le télétravail et un certain nombre de réunions, associant notamment des services départementaux ou régionaux sont désormais organisées à proximité des gares pour permettre aux participants d'y arriver en transports en commun.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutiens aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des événements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

Elle est maître d'ouvrage du nouveau gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain, qui permettra aux lycéens de suivre l'intégralité du programme sportif et s'accompagnera de la création d'une salle d'escalade de niveau régional.

La CCPA porte, notamment au côté de la ville d'Ambérieu, les opérations de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville « Les Courbes de l'Albarine ».

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intègre un volet relatif à ce quartier, comme elle prend en compte les adaptations des logements en lien avec le vieillissement ou le handicap.

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.

Elle finance par ailleurs à 80% la réalisation d'un réseau de trois équipements pour l'accueil de jour des malades d'Alzheimer. Les unités d'Ambérieu en Bugey et Lagnieu sont ouvertes. Celle de Meximieux est au stade de projet avancé.

La transition vers une économie circulaire

Le développement du technopôle Acmutep, sur l'ancien camp militaire des Fromentaux, intègre de nombreuses études et applications visant à retraiter ou réutiliser sur place des déchets de démolition. La CCPA est partenaire d'un démonstrateur industriel, Plainénergie, visant à recycler les bois traités par le procédé de la méthanation.

Elle est signataire du contrat Territoires d'Industrie, comprenant notamment des fiches actions relatives à la transition écologique (Plainénergie cité précédemment, réseaux de chaleurs), à l'économie circulaire et à la mobilité (centrale de mobilité au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain)

L'économie circulaire est un des piliers stratégiques du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCPA. La communauté de communes se positionne comme coordinateur des actions proposées par divers partenaires entreprises (CCI, Parc Industriel). De plus la CCPA a porté le projet de recyclerie à Ambérieu-en-Bugey par l'acquisition et la location à loyer modéré des locaux. La recyclerie a ouvert ses portes en novembre 2019.

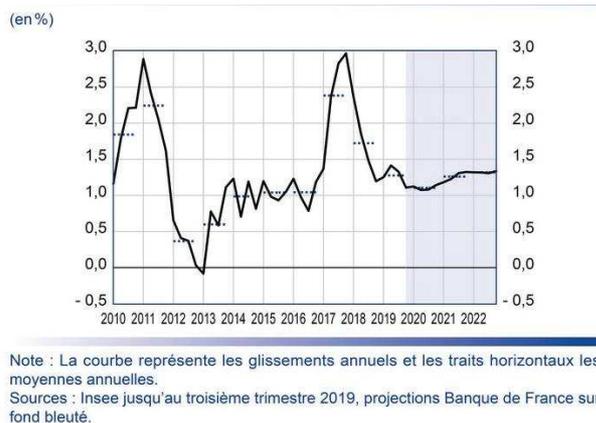
Enfin, la CCPA participe activement à la création d'un point de vente collectif entre agriculteurs et éleveurs, à Saint-Sorlin en Bugey, afin de créer une nouvelle boucle d'approvisionnement locale sur le territoire. Elle participe également au Programme Alimentaire Locale de l'aire lyonnaise (Patly).

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

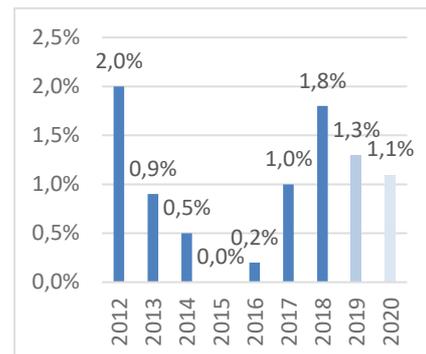
LE CONTEXTE NATIONAL

La croissance mondiale continue de baisser, notamment par rapport aux incertitudes relatives aux tensions commerciales sino-américaines, au Brexit, à l'accélération des catastrophes climatiques. Elle se stabilise en 2019 et 2020 autour de + 3,0%. La croissance du PIB en France en 2019 aura été de + 1,3%, en ralentissement par rapport à 2017 et 2018 (respectivement +1,9% et +1,6%). Les prévisions pour 2020 et 2021 s'établissent à + 1,2%, soit des variations du même ordre que celles de la zone Euro. Il faut noter toutefois que l'Allemagne a évité de très peu la récession (+ 0,1% en 2019 et prévision de +0,7% en 2020), tandis que l'Europe centrale et orientale connaît une croissance solide de l'ordre de +3%.

	2018	2019	2020
Monde	3,6	2,9	3
Zone euro	1,9	1,1	1,4
dont France	1,7	1,3	1,1
dont Allemagne	1,5	0,5	0,6



Evolution du PIB



Inflation en France

L'inflation, qui était devenue nulle en 2015, était repartie à la hausse jusqu'à atteindre + 1,8% en 2018. Contrairement aux prévisions, elle a retrouvé en 2019 une tendance de l'ordre de + 1,2%. La prévision de la Banque de France pour 2020 s'établit à + 1,1%.

En matière de taux d'intérêt en France, le taux à 10 ans a continué à baisser et le territoire de taux négatifs, jusqu'alors réservé aux taux courts, s'est étendu aux taux longs qui se sont écroulés. Le taux à 10 ans est ainsi devenu négatif en juillet 2019. Alors que les prévisionnistes envisageaient un taux de l'ordre de +1,1% fin 2019, il avoisine en effet 0%. Cela se traduit pour les collectivités par des possibilités de financement à taux historiquement bas.

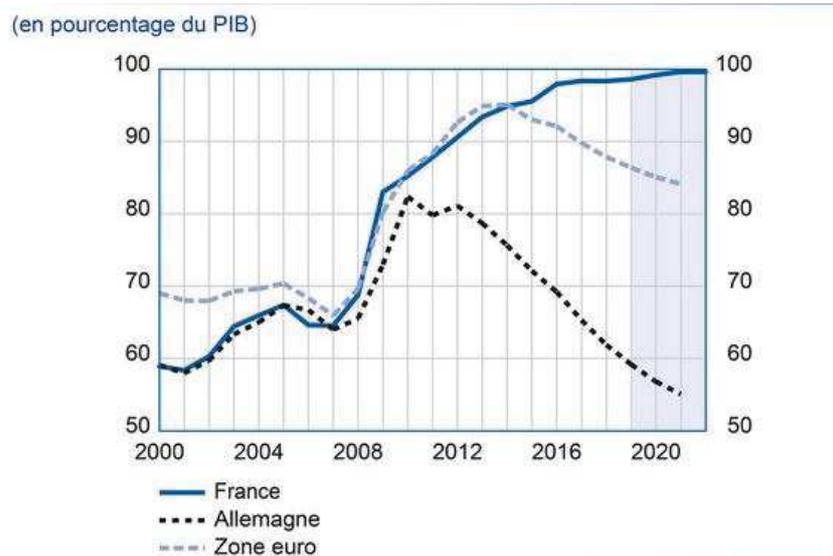
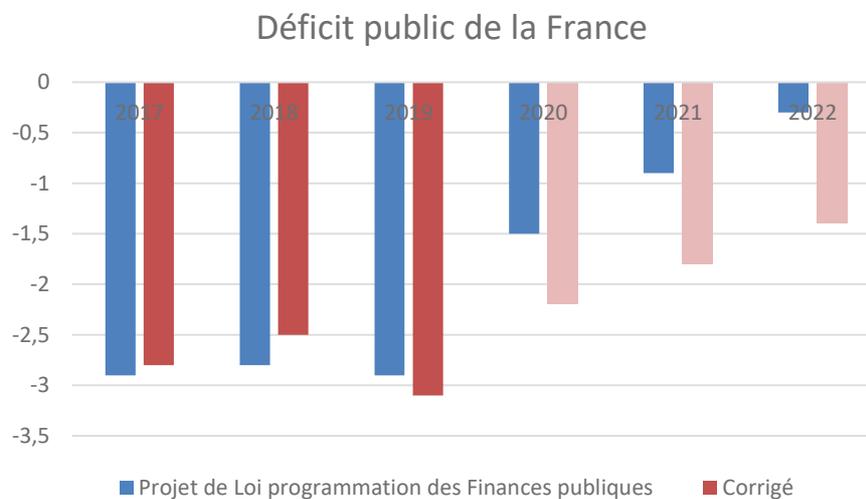


L'exercice 2020 est la troisième année du cycle 2018-2022 faisant l'objet de la Loi de Programmation des Finances publiques (LPPF).

Pour rappel, les grands objectifs de cette Loi visaient à :

- réduire les hausses des dépenses de fonctionnement des collectivités
- réduire leur volume de dette, bien que les collectivités locales ne représentent qu'un dixième environ de la dette totale
- maintenir le déficit public de la France sous la barre des 3%, engagement de la France devant l'Union Européenne.

La France continuera à avoir l'un des soldes publics les plus négatifs de l'Union Européenne. La prévision de déficit public pour 2020 est établie à -2,2 points de PIB par le gouvernement. Il est à noter que les mesures de pouvoir d'achat qui ont aggravé ce déficit viennent principalement accroître l'épargne des ménages : + 22 milliards pour le seul premier trimestre 2019.



Sources : Insee et Commission européenne jusqu'en 2018, projections Banque de France et Commission européenne sur fond bleuté.

Le niveau de dette de la France est important (autour de 99% de sons PIB) et ne diminue pas, contrairement aux autres pays de la zone Euro. 82% de la dette est au niveau de l'Etat central. Cette situation est synonyme d'une fragilité renforcée, dans la mesure où une hausse des taux d'intérêt de 1% entraîne un besoin de financement supplémentaire de l'ordre de 20 milliards d'euros.

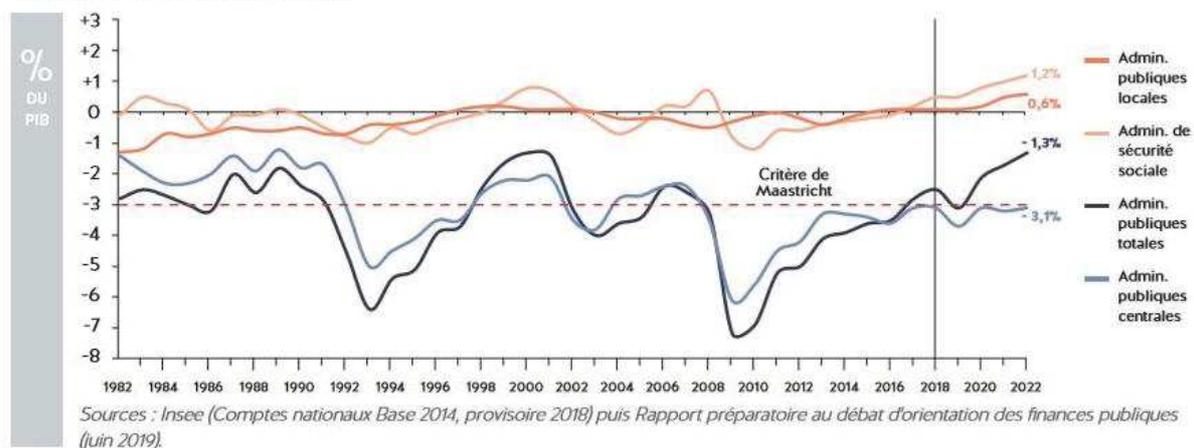
Concernant les finances des collectivités locales, il ressort de l'exercice 2019 :

- une modération des dépenses de fonctionnement, qui augmentent de + 0,9% soit moins que l'inflation et moins que les recettes (+ 2,1%)
- une baisse de 0,8% des effectifs en un an (valeur 2018)
- en ce qui concerne les intercommunalités uniquement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,5% et les recettes de 1,8%
- une épargne brute qui augmente pour la cinquième année consécutive (+8,5% en 2019) et une capacité d'autofinancement en nette augmentation
- des dépenses d'investissement en hausse de 9%, en lien avec une légère hausse de l'encours de dette.

C'est donc essentiellement grâce aux collectivités que la France a contenu en 2019 son déficit public.

LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales

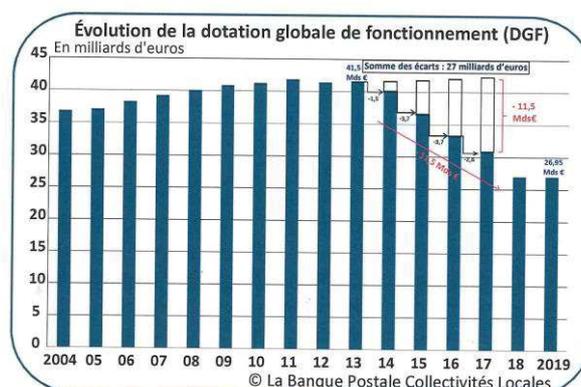


LE CONTEXTE DU BUDGET 2019 DE LA CCPA

Les dotations : la DGF

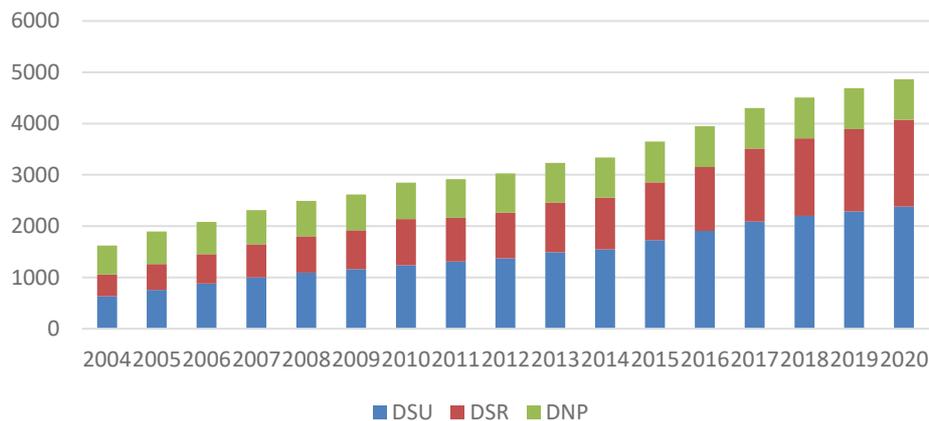
Pour 2020, l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat augmente légèrement à 49,8 milliards d'euros.

L'enveloppe globale de la DGF est maintenue en 2020, à hauteur de 27 milliards d'euros.



Toutefois, la tendance lourde se poursuit : la baisse des dotations globales non ciblées, et la hausse des dotations « ciblées » en fonction de certains territoires en difficulté : + 90 M€ pour la DSU, + 90 M€ pour la DSR. La DNP est stable. Les effets de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité (+30 M€), de l'augmentation de la population (+ 30 M€), de la dotation d'amorçage pour les communes nouvelles et de la nouvelle « dotation biodiversité » sont aussi défalqués de l'enveloppe. Un grand nombre de collectivités verront donc leur DGF diminuer.

Evolution des dotations spécialisées au sein de l'enveloppe DGF (M€)



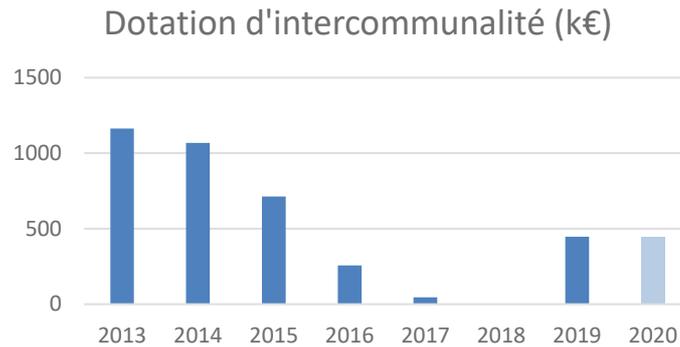
La péréquation dite verticale s'apparente à une péréquation horizontale, puisque les sommes supplémentaires accordées à certains territoires spécifiques (urbains, très ruraux...) sont de facto retirées aux autres territoires.

Comme en 2019, la DC RTP, dotation de compensation issue de la réforme de la taxe professionnelle sera la variable d'ajustement au sein de l'enveloppe figée des dotations et baissera de 120 M€, dont 49 M€ pour les régions et 10 M€ pour le bloc local.

Les évolutions de la fiscalité professionnelle s'avèrent pénalisantes pour notre communauté de communes, à dominante industrielle. Non seulement, le territoire a perdu une recette fiscale très dynamique, la Taxe Professionnelle, mais le FNGIR qui représente un reversement de l'ordre de 9 M€ d'euros pour la CCPA et qui devait compenser les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle est figé, tandis que la compensation DC RTP est devenue une variable d'ajustement à la baisse.

En 2019, le nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité, une des deux grandes parties de la Dotation Globale de Fonctionnement, s'est avéré favorable à la CCPA. En effet, la dotation d'intercommunalité (DI) étant la part de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, était tombée pour la CCPA à zéro euro en 2018. Or, l'article 250 de la Loi de Finances 2019 a introduit un plancher à 5 € par habitant. Sous réserve du maintien de cette disposition en 2020, la Dotation d'intercommunalité est remontée à 446 k€.

Au plan national, la DI a été abondée de 30 M€.



L'autre part de la DGF, la Dotation de Compensation, s'érode compte tenu des éléments expliqués précédemment : sa baisse annuelle devrait être de l'ordre de -2%, soit une perte de l'ordre de 55 k€.

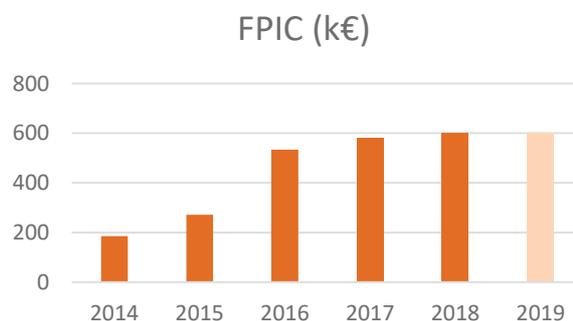
Il est à signaler que le transfert de la compétence d'assainissement à des nombreuses communautés en France sera pénalisant pour celles qui auront choisi le report en 2026, puisque leur CIF sera mécaniquement affaibli par rapport au CIF moyen.

Les dotations : la DETR et la DSIL

Au plan national, et en termes de crédits de paiement, la DETR (1046 M€) et la DSIL (570 M€) restent stables. L'existence d'un contrat de ruralité à l'échelle de notre communauté de communes vise à optimiser l'éligibilité de nos communes à ces dotations.

La péréquation horizontale : le FPIC

La contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), qui a triplé entre 2014 et 2017, est désormais stabilisée à 1 milliard d'euros. Les évolutions devraient être faibles en 2020 ? compte tenu du gel des modifications de périmètres intercommunaux dans l'année précédant les élections.



La fiscalité ménage :

La revalorisation des valeurs locatives d'abord envisagée nulle, s'élèvera finalement en 2020 à **+0,9%**.

2020 sera la troisième et dernière année de dégrèvement de taxe d'habitation (TH), à hauteur de 100% pour les ménages bénéficiant de cette mesure.

Selon les communes, de 64% à 93% des foyers sont concernés par cette exonération désormais totale de TH.

Dégrèvement complet
Base x Taux x 30% en 2018
(65% en 2019, 100% en 2020)

Revenu N-1 \leq 27 000 €, pour la première part de quotient familial, majorée de 8 000 € pour chacune des deux premières demi-parts et 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la 3^e

Seuils de RFR	Revenu fiscal de référence	≈ Revenu imposable/mois
1 célibataire	27 000	2 500
1 couple sans enfant	43 000	3 980
1 couple 1 enfant	49 000	4 535
1 couple 2 enfants	55 000	5 090

Les modalités de disparition de la taxe d'habitation sont maintenant connues dans leurs grandes lignes.

Les ménages encore soumis à la Taxe d'Habitation en 2020 bénéficieront de dégrèvements à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. Il est rappelé que c'est notamment dans cette perspective que la CCPA réalise, avec les communes volontaires et en lien avec la DDFIP, un « toilettage » des bases fiscales des ménages pour que les compensations à venir se fassent sur des fichiers vérifiés et équitables.

Pour compenser la perte de recettes pour le bloc communal, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB) sera transférée aux communes.

Les intercommunalités seront quant à elles compensées par une fraction de TVA nationale.

Pour assurer une équivalence entre la nouvelle recette et l'ancienne, les dispositifs de type FNGIR n'ont pas été retenus.

Un coefficient correcteur propre à chaque commune est appliqué. Si la recette est assurée à l'euro près la première année, l'évolution du dispositif pose questions. En effet, les collectivités qui sont surcompensées par la réforme et auront donc un coefficient correcteur inférieur à 1, vont partager la croissance de leurs bases fiscales, voire de leurs taux. Une partie de l'effort fiscal de leur contribuable (les propriétaires), et parfois plus de la moitié, sera donc réorientée *ad vitam aeternam* vers d'autres territoires.

Par ailleurs, en perdant sa ressource de taxe d'habitation, l'intercommunalité voit sa capacité fiscale limitée. La CCPA notamment, qui a décidé de ne pas prélever de Taxe Foncière, ne pourra plus fixer ses taux que sur la CFE, avec des règles liant l'évolution de ses taux à celle des taux des communes.

Par ailleurs, la TVA allouée à l'intercommunalité risque fort de prendre la forme d'une dotation, sujette à des réductions dans l'avenir comme l'ont été toutes les compensations du passé.

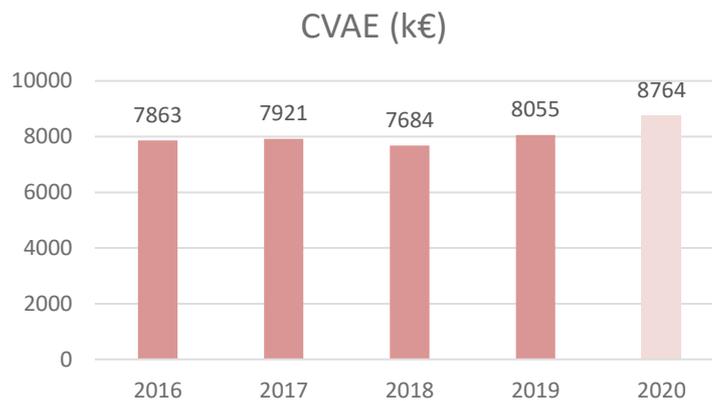
La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain n'ayant jamais créé de taux en matière de Taxe Foncière sur le Bâti, le lien entre les ménages et l'intercommunalité disparaît.

Enfin, ces modifications de recettes vont entraîner celles des calculs de la DGF et des outils de péréquation, avec des perturbations possibles.

La fiscalité professionnelle :

CVAE

La contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) est une cotisation partagée entre la CCPA (26,5%), le Département (23,5%) et la Région (50%). Les plus petites entreprises sont exonérées totalement ou partiellement, l'Etat compensant aux collectivités le dégrèvement correspondant. Cette cotisation connaît une forte volatilité, indépendante de la santé économique d'un territoire, en lien avec les actions d'optimisation fiscale des grands groupes. Après une légère hausse en 2019 (+0,9%), une hausse beaucoup plus significative est attendue en 2020 (+8,1%).

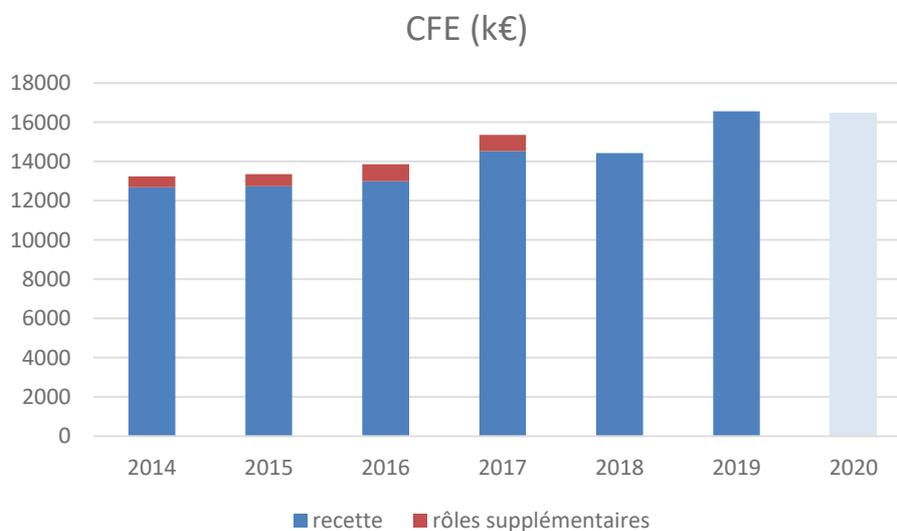


IFER

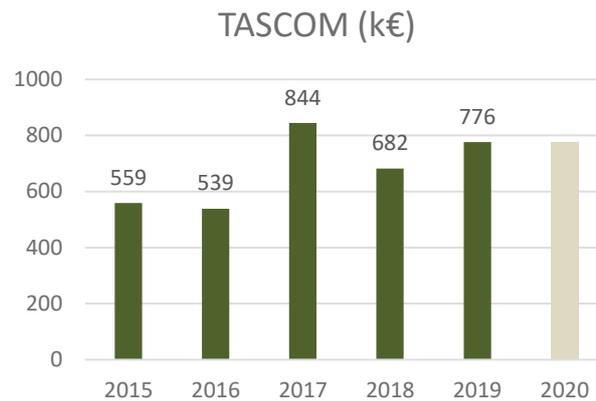
En 2019, un écrêtement de 2% des recettes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) a été créé pour alimenter un fonds de soutien aux territoires victimes de la fermeture d'une grosse installation de production d'électricité, notamment pour Fessenheim. La contribution de la CCPA à ce fonds est estimée à environ 122.600 €, pour une recette totale de l'IFER de l'ordre de 6 millions d'euros.

CFE et TASCOM

Les recettes de la Cotisation Financière des Entreprises avaient baissé de 0,8% en 2018, de façon assez surprenante au vu du dynamisme économique local. Elles ont fortement remonté en 2019 (+14%). En fait, si l'on tient compte des rôles supplémentaires reçus en 2018, la situation présente quelques incohérences qui nécessiteront de questionner les services fiscaux.



Les recettes de Tascom sont en hausse de 14%.



En synthèse, les ressources fiscales de la CCPA après péréquation devraient être en légère hausse de +2,2% entre 2019 et 2020, mais de +14% par rapport à 2018, suivant le tableau ci-dessous (sommes indiquées en k€) :

		2018	2019	prév 2020	évol 2019-2020	commentaires
Taxe d'Habitation		6 505	6 739	6 870	1,9%	revalorisation des bases et croissance démographique
Taxes foncières	TFB	0	0	0		taux à zéro
	TFnB	26	27	27	1,9%	
	TAFnB	75	75	76	1,3%	
Cotisation Foncière des Entreprises		14 425	16 566	16 500	-0,4%	par prudence
CVAE		7 684	8 055	8 764	8,1%	volatilité de la CVAE
TASCOM		682	776	775	-0,1%	
IFER		6 076	6 097	6 000	-1,6%	écurement "Fessenheim"
sous-total recettes fiscales		35 474	38 335	39 012	1,7%	
DGF		2 681	3 065	2 972	-3,1%	baisse de la dotation de compensation
autres dotations et compensations		380	515	515	0,0%	
FNGIR		-8 927	-8 927	-8 927	0,0%	figé
FPIC		-558	-534	-550	2,9%	prudence
sous-total dotations-péréquations		-6 425	-5 881	-5 990	1,8%	
TOTAL RESSOURCES (hors TiEOM)		29 049	32 453	33 022	1,7%	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES PLURI-ANNUELLES

Depuis le débat d'orientations budgétaires de 2018, la collectivité se penche sur une analyse pluriannuelle de sa situation financière.

Il est apparu en 2018 un « effet ciseau » nécessitant d'apporter des correctifs importants sur au moins quatre exercices : les recettes de la communauté de communes avaient fortement diminué tandis que les reversements financiers aux communes membres avaient augmenté, tout cela dans un contexte d'élargissement du périmètre.

Concrètement, les recettes annuelles de la communauté de communes avaient baissé d'environ 3 millions d'euros depuis 2015 : l'épargne de gestion (recettes – dépenses de fonctionnement) étant passée de l'ordre de 13,2 millions d'euros en 2015 à 10,2 millions d'euros en 2017.

Dans le même temps, les différents reversements aux communes avaient augmenté. En 2018, les reversements aux communes devaient ainsi se rapprocher de 90-100% de l'épargne de gestion de la communauté de communes. Ce qui signifiait que la communauté de communes ne pouvait pratiquement plus compter que sur ses réserves, excédents cumulés sur de nombreuses années, pour financer ses propres investissements.

Dans ce contexte, un certain nombre de grandes orientations ont été prises, destinées à encadrer l'évolution financière :

- le maintien à un haut niveau des DSC et fonds de concours, mais un principe de « gel » de ces enveloppes dans les années à venir
- un coût net d'investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 9 millions d'euros par an
- un recours à l'emprunt maximal de l'ordre de 4 millions d'euros par an
- un maintien des taux de fiscalité, en veillant toutefois à ce que la TIEOM finance la part « fonctionnement » de la gestion des déchets

Le plan pluriannuel de maîtrise budgétaire, basé sur ces engagements, nécessitait toutefois encore quelques ajustements, le budget 2021 s'achevant dans la prospective par un résultat final négatif. Pour cette raison, l'analyse financière pluriannuelle a été prolongée cette année jusqu'à l'exercice 2023, de milieu du prochain mandat.

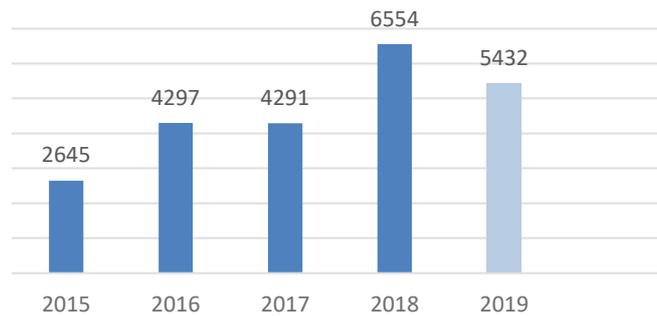
La comparaison entre les prévisions qui ont été établies pour 2019 et la réalité du compte administratif a conduit au tableau suivant :

k€	perspective 2019 établie dans le cadre du DOB 2019	Compte administratif 2019 (estimé)
Recettes réelles de fonctionnement	52 055	52 957
Dépenses réelles de fonctionnement (dette comprise)	40 351	39 742
Remboursement de la dette	309	309
épargne de gestion	11 395	12 906
DSC	6 300	6 300
Fonds de concours anciens	800	958
Fonds de concours nouveaux	2 000	690
Fonds de concours spécialisés	400	326
Semcoda	1 082	1 340
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communs	89%	78%
capacité de financement des investissements communautaires	813	3 172
Besoin de financement en investissement	8 000	5 432
Recours à l'emprunt	4 000	4 000
Résultat fin d'exercice	9 492	14 419

Par rapport aux prévisions, plusieurs phénomènes sont à remarquer :

- des recettes de fonctionnement supérieures de 1,7% aux prévisions, et des dépenses de fonctionnement inférieures de 1,5% aux prévisions de l'analyse financière du DOB 2019
- une consommation des fonds de concours très difficile à prévoir car dépendant des réalisations et demandes de fonds des communes. Comme les enveloppes sont tri annuelles, les sommes non consommées en 2018 et 2019 devraient l'être principalement en 2020 et 2021
- des dépenses d'investissement inférieures aux prévisions

Coût net des investissements (k€)

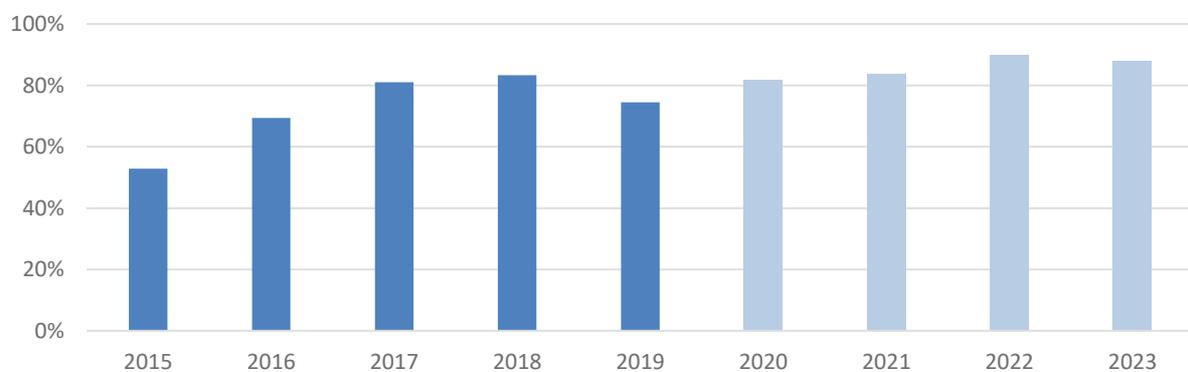


La mise à jour de la prospective pluriannuelle avec les données réelles issues du compte administratif 2019 conduit à la situation présentée **en annexe I**.

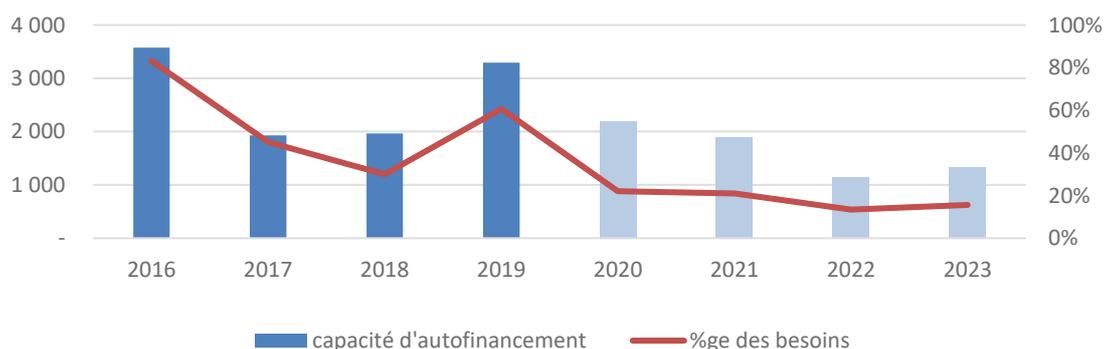
On constate les éléments suivants :

- un taux de reversement de l'épargne brute aux communes en baisse en 2019 du fait d'un faible appel des fonds de concours généralistes 2018-2020, mais qui devrait remonter en 2020
- une capacité de financement des investissements communautaires dépendant du volume de fonds de concours versés, mais tendanciellement en baisse
- un résultat de fin d'exercice redevenant positif en 2021, contrairement aux prévisions précédentes, mais potentiellement négatif en milieu de prochain mandat.

Part de l'épargne de gestion redistribuée aux communes



Autofinancement CCPA pour les investissements communautaires



GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Dès lors, les grandes orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2020 seraient les suivantes :

1 – en matière de reversements financiers aux communes :

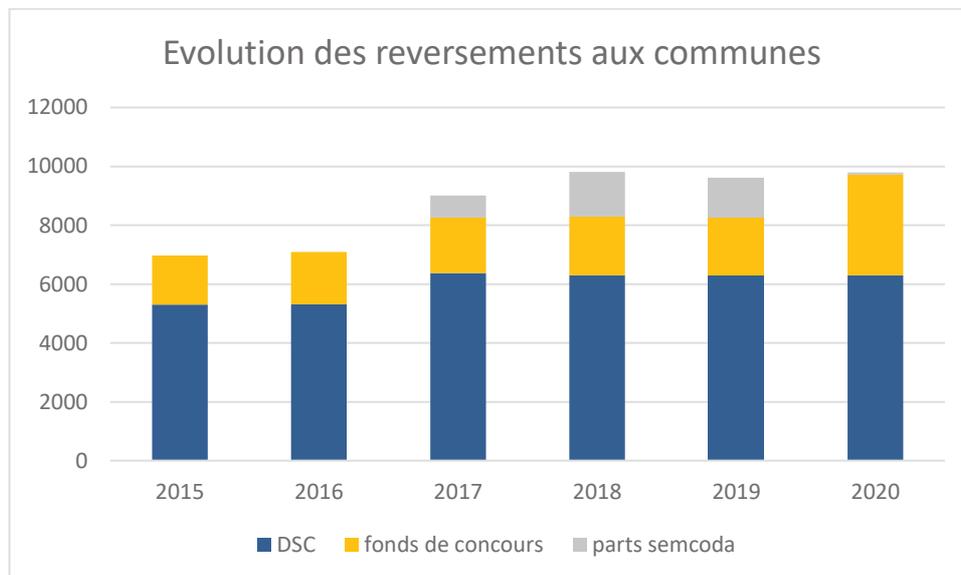
- Le maintien au niveau de 2019 pour l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (6,3 millions d'euros)
- Un principe de limitation des baisses et des hausses de DSC pour chaque commune à -3,5% / +3,5% par an, au moins pour les deux prochains exercices
- le maintien à 2,250 millions d'euros par an pour les fonds de concours généralistes
- un principe de gel de ces enveloppes, à l'exception des fonds de concours spécialisés

2 – en matière d'investissements communautaires

- un coût net des investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 10 millions d'euros (voir tableau joint)
- un recours à l'emprunt maximal de l'ordre de 4 millions d'euros

3 – en matière de fiscalité

- un maintien des taux de TH (6,30%), de TFnB (2,06%) et de TFB (0,00%)
- le passage du taux de CFE de 19,30% à 19,33%, soit une augmentation de 0,16%
- une augmentation de 0,05 du coefficient TASCOM, qui passerait à 1,15 en 2021
- une augmentation de 2% de la TiEOM et des tarifs associés.



DETAILS PAR THEMATIQUES

Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé en annexe 2.

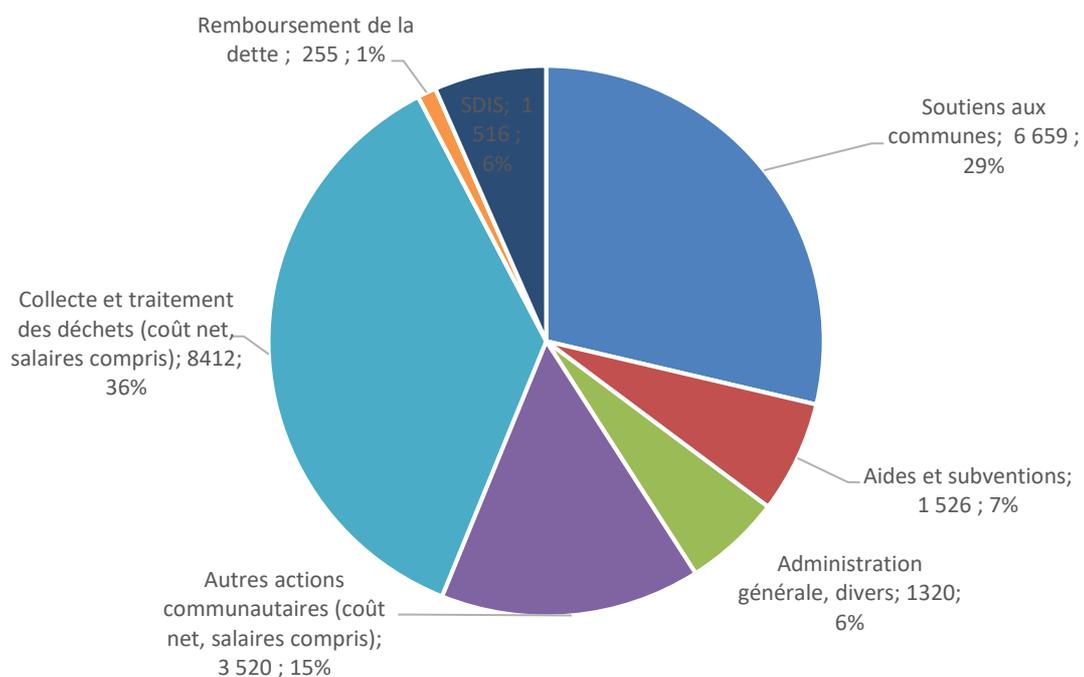
En matière de fonctionnement, quelques évolutions notables sont les suivantes :

- le budget de fonctionnement des déchets est source d'inquiétude puisque un déficit prévisionnel de 600 k€ apparaît en 2020. Ce déficit s'explique par une baisse des prix de reprise des matériaux, la hausse très importante du tri des déchets (nouveau marché) et la cotisation à Organom qui sera passée de 352 k€ en 2015 à presque 900 k€, intégrant l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
- La politique prioritaire en faveur de l'habitat, grâce à la plate-forme de rénovation énergétique et à l'extension des aides financières aux habitants dépassant les seuils de revenus liés à l'OPAH
- Des actions fortes en faveur de la mobilité : autopartage, vélo, covoiturage rémunéré...
- En matière économique, la montée en puissance prévisible des aides aux commerçants, avec le soutien de la Région
- Pour faire face aux difficultés de recrutement des entreprises, le renforcement des actions en faveur de l'emploi et de la formation
- La cotisation au SDIS a augmenté de 91k€ depuis la prise de compétence par la CCPA en 2018, ce qui allège d'autant les finances des communes
- Les parts sociales de la SEMCODA liées à l'habitat social auront toutes été acquises par la CCPA mi-2020.

Globalement, 35% des ressources de fonctionnement (recettes fiscales attributions de compensation et péréquations déduites et dotations) sont dirigées vers la collecte et le traitement des déchets. 28% vont en soutien aux budgets des communes, principalement via la DSC. Les frais d'administration générale représentent environ 5% des ressources.

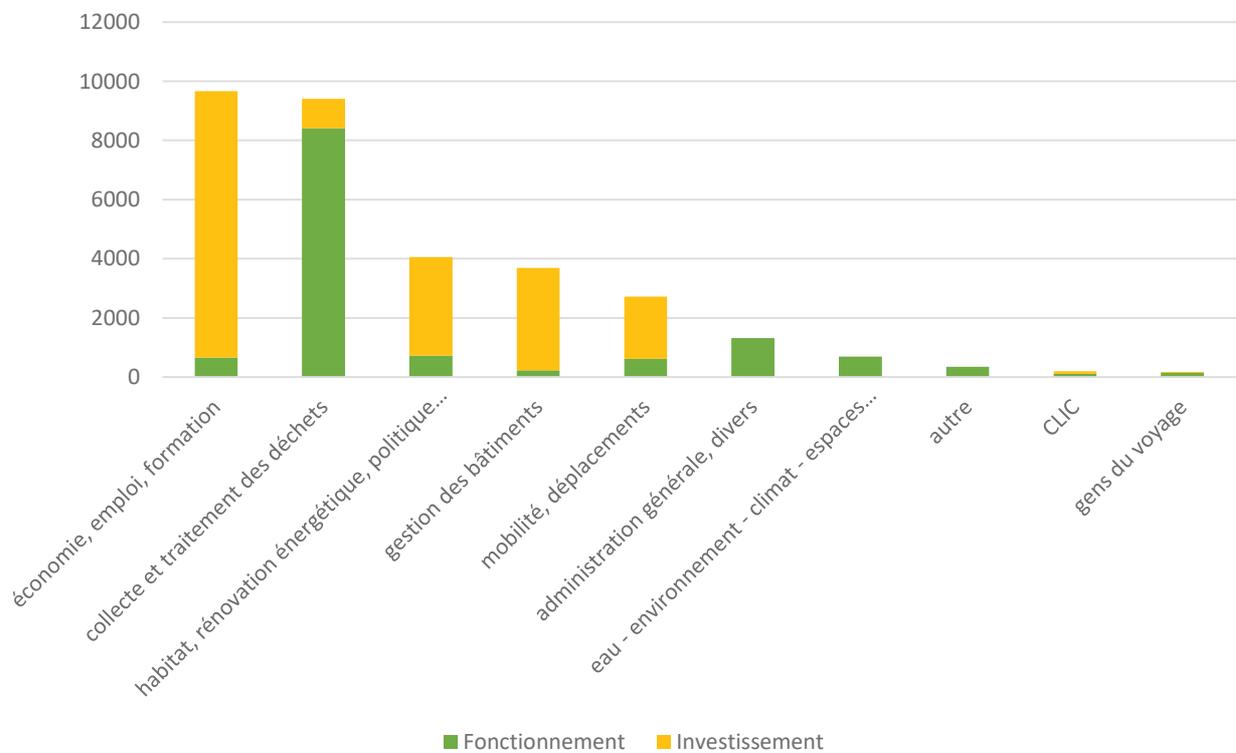
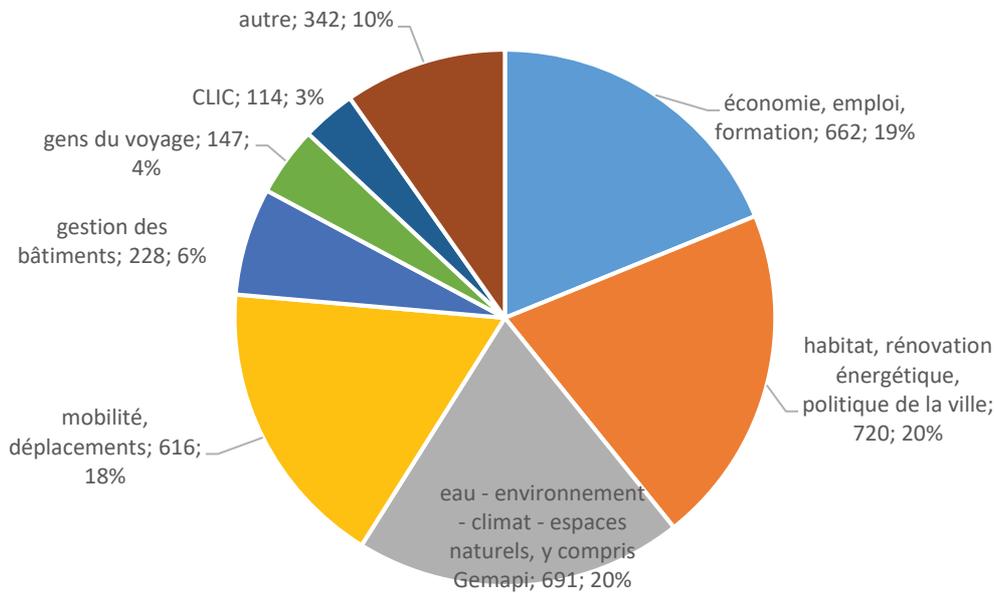
Plus de 1,5 millions d'euros sont versés à de structures locales, dont 55% dans le champ économique, 20% pour le sport, 17% pour l'action culturelle.

Fonctionnement : emploi des ressources (k€)



Hors la gestion des déchets, les actions communautaires se concentrent, du point de vue du budget consacré, sur quatre grands domaines :

- l'habitat, la rénovation énergétique des logements
- l'environnement, le climat, les espaces naturels et la Gemapi
- l'économie, dont le tourisme, l'emploi-formation
- les questions de mobilité et de déplacement



Répartition des dépenses de participations et d'actions thématiques – fonctionnement + investissement (coûts nets)

En matière d'investissements, la prospective pluriannuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laisse entrevoir une perspective d'investissements (hors fonds de concours versés et rachat des parts Semcoda) autour de 9 à 10 millions d'euros, dont 4 M€ potentiellement financés par emprunt. Par rapport à cela, les choix retenus apparaissent supérieurs aux objectifs : environ 13 millions d'euros de coût net, mais tablent sur un coefficient de réalisation de l'ordre de 75%.

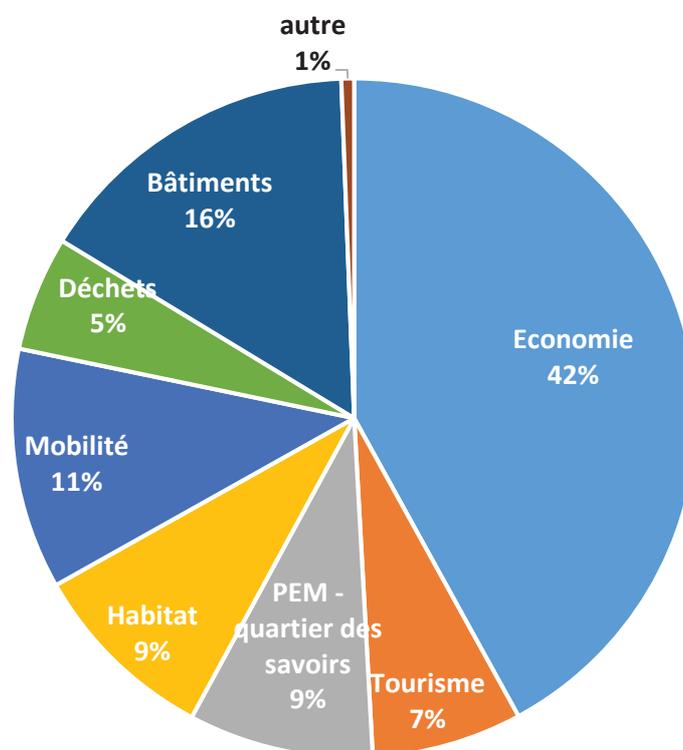
Bien évidemment, les emprunts qui seraient inscrits au budget seront fléchés et ne seraient contractés que si la dépense correspondante a bien été réalisée ; la somme indiquée au budget étant à considérer comme une « autorisation à emprunter jusqu'au montant indiqué ».

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes et les restes à réaliser) :

SECTEUR D'ACTIVITES	Total	DONT :	COUT NET
Zones d'activités - Economie	6,2 M€ (dont 5,4 M€ en budgets annexes)	Acquisitions et réserves foncières + évictions	2 039 k€
		Etudes et travaux	1 877 k€
		Fibre optique	588 k€
		Avances budgets annexes ZAE	200 k€
		PPRT du PIPA	332 k€
		Protection chutes de roches	186 k€
		Point de vente agricole et info tourisme	462 k€
		Bâtiment Relais Omelcom	575 k€
		Acmutep	1,35 M€
Tourisme - Pérouges	1,3 M€	Appel à projet touristique	600 k€
		Projet Maison du Petit Prince	160 k€
		Etudes et projets numériques	133 k€
		Projet Verticale	75 k€
		Actions sur Pérouges et son OT	335 k€
		Quartier de la Gare Ambérieu	1,6 M€
Accueils de jour Alzheimer	0,08 M€	Subventions	77 k€
Habitat	1,74 M€	Subventions aux bailleurs sociaux	717 k€
		Subventions aux propriétaires	1 026 k€
Mobilité	2,1 M€	Etudes, acquisitions et travaux pistes cyclables	1 800 k€
		Politique vélo	218 k€
		Etude nouvel échangeur	54 k€

.../...

Déchets	1 M€	Travaux et matériels CTOM et déchetteries	53 k€
		Véhicules	410 k€
		PAV enterrés	450 k€
		Bacs (dont ex-CCRCP), colonnes à verre et plate-formes	100 k€
Bâtiments - Autres	4 M€	Château de Chazey	1 400 k€
		Gymnase de la Plaine de l'Ain	2 468 k€
		Ligne fret Ambérieu-Lagnieu	150 k€
		Aires gens du voyage	30 k€



Répartition des coûts nets d'investissement

Effectifs

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants :

- Titulaires de la filière administrative, dont la direction : 6 agents de catégorie A ; 1,8 agents de catégorie B et 10,6 agents de catégorie C (total : 18,4 - un poste étant vacant)
- Titulaires de la filière technique : 1 agent de catégorie A ; 2 agent de catégorie B ; 40,6 agents de catégorie C (total : 43,6 + deux postes vacants)
- Non titulaires sur emplois permanents : 7 agents de catégorie A
- Non titulaires sur emplois non permanents : 2 agents de catégorie C

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2019 de **71** équivalents temps-plein (contre 71,6 fin 2018).

Le projet de budget 2020 ne prévoit pas de nouveau recrutement.

Le point d'indice reste gelé en 2019. Il n'aura progressé que de + 1,2% depuis 2010, période durant laquelle l'inflation aura été de + 12%. Le Complément Indemnitaires annuel, pendant du RIFSEEP prenant en compte non plus la fonction occupée mais le mérite de l'agent, a été créé au 1^{er} janvier 2020 pour un montant maximal de 165 € par an et par agent.

Gestion de la dette

Suite aux transferts de compétences issus de l'élargissement du périmètre et des conséquences de la Loi NOTRe, et suite aux décisions budgétaires de 2018 et 2019, la CCPA gère, au 31 décembre 2019, **10** emprunts répartis entre le budget principal et le budget annexe bâtiment locatif immobilier.

Concernant le budget principal : il compte 4 emprunts répartis de la façon suivante :

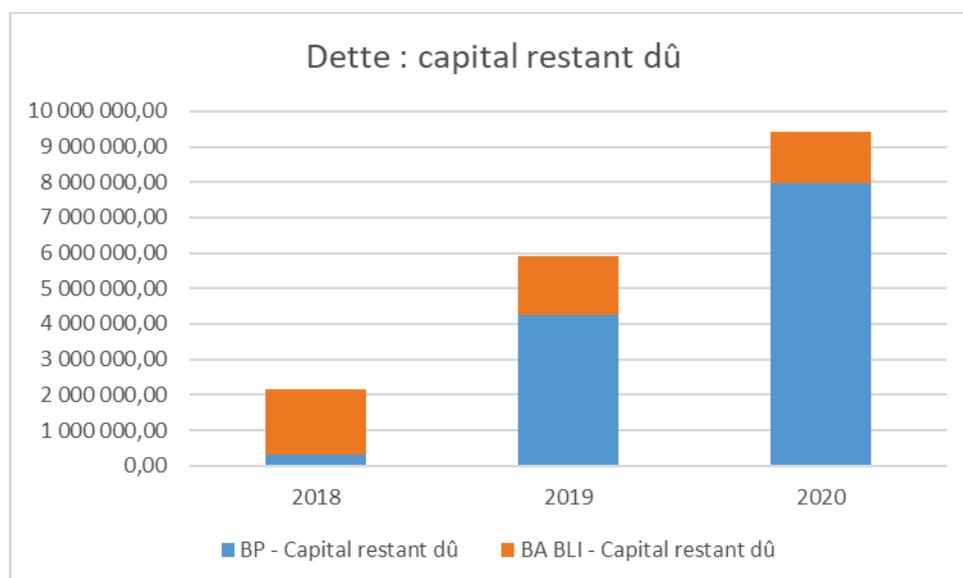
- 2 emprunts souscrits par les Communautés de communes dissoutes au 31 décembre 2016 pour la réalisation de déchèteries communautaires
- 1 emprunt de 4 millions d'euros contracté pour financer les investissements de l'exercice 2018
- 1 second emprunt de 4 millions d'euros a également été souscrit en 2019 pour le financement des investissements de l'année.

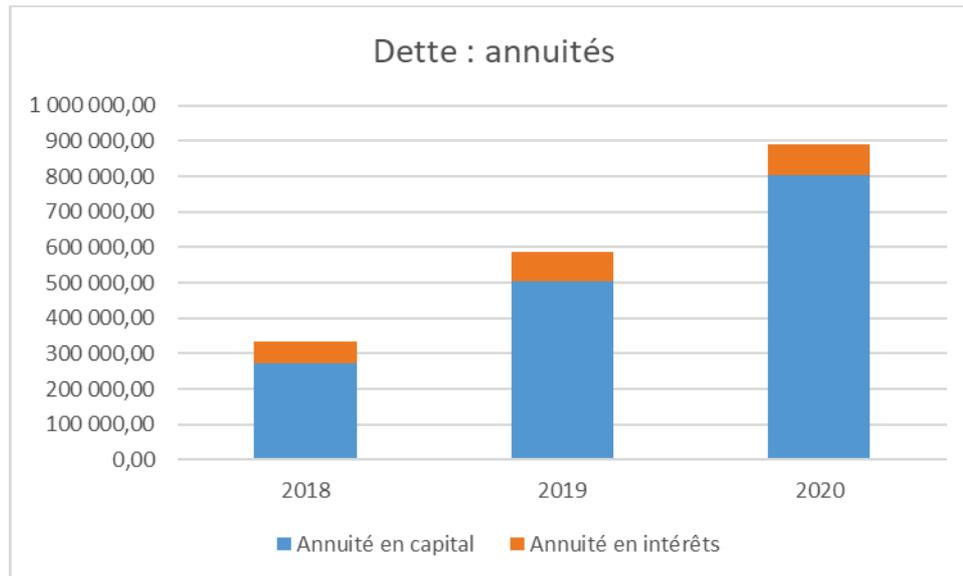
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 7 957 894,93 €. Les annuités de l'exercice 2020 s'élèveront à 636 958,70 €, dont 571 604,01 € en remboursement de capital.

Le budget annexe de l'Immobilier Locatif Economique compte 6 emprunts :

- 1 contracté par l'ancienne Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier pour la Société TSM
- Les élus ont compacté 2 anciens emprunts en un seul pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier pour la Société BCM. Les emprunts avaient été souscrits par l'ancienne Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine.
- 3 contractés par la commune de Château-Gaillard pour l'atelier-relais TNT
- 1 contracté par la commune de Lagnieu pour l'atelier-relais Lagnimmo

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 1 475 054,90 €. Les annuités de l'exercice 2020 s'élèveront à 254 831,91 €, dont 232 596,55 € en remboursement de capital.





Comme indiqué précédemment, le projet de budget 2020 mentionne le recours à l'emprunt pour certaines dépenses d'investissement, pour un montant total maximal de 4 millions d'euros. Bien évidemment, l'emprunt ne serait contracté qu'au vu des réalisations des dépenses correspondantes.

Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2020 sont la prolongation des actions engagées en 2018 et 2019 :

- Service externalisé de conseil juridique accessible à tous les conseillers communautaires, maires et DGS/secrétaires de mairie
- l'« intranet » des mairies réunissant une base de données partagées et un partage d'informations. Cet outil permet aussi aux conseillers communautaires qui en font la demande un accès dématérialisé aux documents des conseils communautaires

La convention de mutualisation avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey, relative à la commande publique, est poursuivie en 2020.

ANNEXE I

k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	43 919	43 616	47 976	51 125	52 957	53 441	54 479	55 546	56 643
Dépenses réelles de fonctionnement (hors DSC)	30 726	31 956	37 739	39 312	39 742	40 916	42 133	43 397	44 758
rembt dette (capital)	-	-	40	41	309	535	761	758	755
épargne de gestion	13 193	11 660	10 197	11 772	12 906	11 990	11 585	11 391	11 130
DSC	5 296	6 314	6 376	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300
FdC antérieurs à 2018	1 672	1 771	1 889	1 887	958	420	-	-	-
FdC 2018 - 2019 - 2020	-	-	-	102	690	2 100	2 100	1 750	-
Fdc 2021 - 2022 - 2023	-	-	-	-	-	-	500	1 500	3 000
Fdc thématiques	-	-	-	-	326	900	800	700	500
Semcoda	-	-	-	1 520	1 340	72	-	-	-
% de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communs	53%	69%	81%	83%	74%	82%	84%	90%	88%
Capacité de financement des investissements	6 225	3 575	1 932	1 963	3 292	2 198	1 885	1 141	1 330
Besoin de financement en investissement	2 645	4 297	4 291	6 554	5 432	10 000	9 000	8 500	8 500
Emprunt	-	-	-	4 000	4 000	4 000	-	-	-
Résultat fin d'exercice	16 351	15 629	13 270	12 679	14 539	10 737	3 622	3 737	10 907

CCPA - Conseil communautaire 23 janvier 2020 - DOB 2020

		Pour mémoire 2019							
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2018	BP	RAR 2018	BP	RAR 2019	BP	RAR 2019	BP
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3		5 243 991	69 492 441	1 722 461	56 670 084	12 880 735	72 249 552	3 322 164	62 087 781
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		1 820 888	31 738 976	0	39 121 395	1 111 195	31 926 835	0	42 530 585
Fiscalité générale et dotations		0	15 000	0	39 090 310	0	15 000	0	42 499 500
Taxe d'Habitation	Taux TH 2020 maintenu à 6,30 % - reval. bases de + 0,9 % (produit 2018 = 6 505 068 € - produit 2019 = 6 739 593 €)				6 710 000				6 870 000
Taxe Foncière	Taux TFNB 2020 maintenu à 2,06 % (produit 2018 = 25 934 € - produit 2019 = 26 469 €)				26 500				27 000
	Taux TFB 2020 : 0,00 % (produit 2019 = 0 €)				0				0
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFNB (produit 2018 = 74 933 € - produit 2019 = 75 200 €)				75 000				76 000
Cotisation Foncière des Entreprises	Taux CFE 2020 maintenu à 19,30 % (produit 2018 = 14 425 124 € - produit 2019 = 16 566 197 €)				14 425 000				16 500 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE (produit 2018 = 7 684 387 € - produit 2019 = 8 055 523 €)				7 756 000				8 764 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales	TASCOM (produit 2018 = 682 435 € - produit 2019 = 775 764 €)				680 000				775 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER (produit 2018 = 6 075 904 € - produit 2019 = 6 097 222 €)				6 007 400				6 000 000
Dotation Globale de Fonctionnement	DGF:				3 030 410				2 972 500
	<i>Dotation d'intercommunalité (0 € en 2018 - 404 410 € en 2019) - CCPA concernée par le plancher de 5 € par hab. DGF</i>				404 410				406 500
	<i>Dotation de compensation (2 680 594 € en 2018 et 2 619 045 € en 2019)</i>				2 626 000				2 566 000
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations DUCSTP - CFE - TH - TFNB : 515 757 en 2019				380 000				515 000
Missions revalorisation des bases fiscales	Lagnieu (7,5 K€), Ambérieu-en-Bugey (7,5 K€)		15 000				15 000		
Prélèvements financiers de l'Etat		0	9 527 318	0	25 000	0	9 527 318	0	25 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2020 = FNGIR 2019		8 927 318				8 927 318		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	Réel 2019 = 534 845 €		600 000		25 000		600 000		25 000
Redistribution financière aux communes		1 820 888	22 196 658	0	6 085	1 111 195	22 384 517	0	6 085
Attribution de Compensation	AC 2020 (modification suite à révision libre de la Commune de Meximieux)		13 438 658		6 085		13 476 517		6 085
Dotations de Solidarité Communautaire			6 300 000				6 300 000		
Fonds de Concours Généralistes	4 ^{ème} phase (2018-2019-2020)	47 051	2 000 000			326 499	2 000 000		
	3 ^{ème} phase (2015-2016-2017) : communes ex CCPA	1 405 919				413 789			
Fonds de Concours Thématiques	FdC hors thèmes : Conand	23 803				3 900			
	FdC petit patrimoine						100 000		
	FdC pistes cyclables en agglomération	344 115	100 000			367 007	150 000		
	FdC Démolitions		300 000				300 000		
Schéma de mutualisation	Service SVP		57 000				57 000		
	Intranet des mairies - maintenance		1 000				1 000		
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS		1 348 674	19 523 586	26 400	11 098 461	888 078	22 531 173	0	11 136 191
Mobilité, déplacements, stationnement		0	478 000	0	116 750	0	594 456	0	377 982
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Villebois)		60 000				60 000		
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien		17 000				20 000		
	Piste Château-Gaillard / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien								
	Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien								
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : frais d'entretien								
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : frais d'électricité		4 000				4 000		
	Parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges : vidéosurveillance		16 000				20 000		
	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : autres frais		6 000				21 000		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey DDT (campus numérique) : frais entretien		5 000				5 000		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location des terrains "Cordier"		35 000				42 400		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Expérimentation d'autopartage		50 000		21 000		50 000		
	Impression guide mobilité		10 000				7 656		
	PIM : communication / animation sur les 3 hubs (Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, PIPA)		60 000				104 700		
	AMI French mobility (100 K€ sur 3 ans)					95 750			95 750
	Covoiturage rémunéré + hub : campagne de comm., rémunération des conducteurs et de l'application, fet de l'appli... + subvention PENDAURA +		100 000					144 700	232 732
	Vélo et territoire : animation politique vélo (65 K€) et sous traitance du service (50 K€) + subv AMI		115 000				115 000		49 500
Développement et aménagement économique et emploi		0	728 050	0	300 000	0	976 050	0	305 000
Gestion et entretien des zones d'activités économique	Entretiens espaces verts		65 000				72 000		
	Etudes juridiques, financières		15 000				20 000		
	Anciennes ZAE communales (conventions d'entretien)		66 000				66 000		
	Participation annuelle au fonctionnement du SM PIPA		126 000				126 000		
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	Communication, événements		30 000				30 000		
	Amblamex : subv annuelle (45 K€) + animations + 45 site internet		57 000				122 000		
	Soutien agri et viti : aide chambre agri. (13 K€), plan d'aide au développement (20 K€)		40 000				33 000		
	Aides à l'innovation		125 000				125 000		
	Aide aux commerçants / artisans (nouveau)		75 000				120 000		
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Participation annuelle Initiative Côtière Plaine de l'Ain (IPAC) – 1 € par hab		76 050				76 050		
	ADIE (15 K€), réseau entreprendre (1 K€), la Batisse (15 K€)		21 000				31 000		
Emploi, formation	Plateforme territoriale Emploi-formation						20 000		
	Insertion par l'activité économique en intérim avec le CIDFF 01						2 000		
	Promotion des métiers en réalité virtuelle						10 000		
	Blockchain 2, suite de l'expé formation vers métiers en tensions						15 000		
	Projet "Post-Parcoursup" avec la Mission Locale jeunes Plaine de l'Ain						30 000		
	Location salles de formation (Ambérieu en Bugey)								5 000
	Frais Gaia (lab et salles)- ménage fluides							30 000	
Autres actions emploi/formation							23 000		
Coworking - FabLab	DSP - audit + honoraires (25 k€) + subvention au délégataire à compter du 11/2019 (7 k€)		32 000				25 000		
Zone d'activités économiques	Reprise de la provision de garantie parfaite achèvement sur le budget principal CCPA				300 000				300 000

	Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI)	0	404 464	0	415 000	0	2 668 000	0	415 000
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Loyers perçus				400 000				400 000
	Intérêts et remboursement du capital des emprunts		284 464				2 560 000		
	Taxes foncières, taxe d'aménagement et frais de notaires		100 000				88 000		
	Remboursement de la taxe foncière par les sociétés				15 000				15 000
	BLI entretien intérieur et extérieur		20 000				20 000		
	Politiques contractuelles de développement local	1 426	277 483	0	124 000	0	459 450	0	149 000
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu-en-Bugey	Phase opérationnelle 2018/2024: Etudes pré op stade AVP/PRO		60 000		12 000		200 000		
Maison de service au public (MSAP)	Agora : Loyers payés (68,2 K€) + chagres et frais (12 K€) + accueil (32 K€, convention avec Corde alliée) + gestion locative (3 K€), participations des utilisateurs aux charges annuelles et aux loyers (46 K€) + rmbst Ambérieu en Bugey (28 K€)	1 426	102 000		67 000		115 200		74 000
	St Rambert en Bugey : Animation et fonctionnement du service (convention)		23 233				52 000		30 000
Programmes européens LEADER et PAEC	Secteur Bugey		5 000				5 000		
	Secteur Dombes		6 000				6 000		
Contrat de ruralité: crédits spécifiques			25 000				25 000		
Convention DRAC - Projet culturel "Arts caméléons" + Subv Etat, RRA, CD01			56 250		45 000		56 250		45 000
	Aménagement, habitat, urbanisme	1 347 248	2 707 906	0	280 432	888 078	1 675 250	0	219 432
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et de schémas de secteur	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA		78 000				78 000		
	Loyer				4 000				4 000
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement hors salaires dont abonnement documentation (2 400 €)		6 800				6 800		
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Adhésions au FSL (25 K€) et à l'ADIL (7 K€)		31 700				32 000		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique (dont 30 K€ reliquat 4ème trimestre 2019)		101 963				132 000		
	Subvention Région et Ademe de la plateforme locale de rénovation énergétique				45 432				45 432
	Participation des propriétaires plate-forme de rénovation énergétique				15 000				10 000
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Animation et suivi OPAH (engagement pour les cinq années - 500 k€) dont 65 K€ reliquat 2019		184 850				265 000		160 000
	Étude OPAH Renouvellement Urbain dont 100 K€ reliquat 2019 + Sub ANAH pour OPAH		251 143		216 000		136 000		
	Communication Habitat		5 000				8 000		
	Étude plan partenarial du logement social et Observatoire de l'Habitat		20 000				33 000		
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Adhésion au SIAO pour le suivi des publics prioritaires						8 000		
	Aides aux bailleurs sociaux (PLH)	1 070 000	300 000			437 000	280 000		
	Aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (OPAH) + aide RU primo-accédants	213 246	522 000				500 000		
	Aide aux propriétaires occupants (sur trois années) : Bonus performance énergétique		75 000			451 078	75 000		
	Soutien au service logements de la Mission Locale (projet logements étudiants et alternants)		20 000				20 000		
	Achat/Rachat des parts SEMCODA aux communes et achat de nouvelles parts	64 002	1 082 000				72 000		
	Remboursement annuité 2018 bâtiment 36 b avenue Sarraill + frais de portage		29 450				29 450		
	Collecte et traitement des déchets	0	7 279 286	1 400	8 924 961	0	7 888 400	0	8 755 034
Fiscalité et redevances (TiEOM)	Produit TiEOM 2018 - 6 829 048 € / Produit TiEOM 2019 - 7 390 060 €				7 168 961				7 276 234
	Redevance spéciale (yc redevance camping)				380 000				380 000
Collecte et tri des déchets	Maintenance des bacs et gestion TiEOM (Sulo) + PAV enterrés		280 000				280 000		
	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		100 000				110 000		
	Transport des emballages (Veolia - 100 k€), centre de tri (Paprec - 780 k€)		715 000				880 000		
	Collecte à cheval l'été (lacs)		13 000				13 100		
	Collecte ex-CCRCP OM (Briord'ures - 147 k€) et sélective (36 k€)		213 000				183 000		
	Reversement éco-organismes + filières du tri (Citeo, Ocad3e, Eco Folio, Arcelor, Revipac, Ecomobilier, Verre, Affimet, Valorplast, Paprec)				1 100 000				860 000
	Collecte des PAV enterrés (VEOLIA)		85 000				100 000		
	Lavage des colonnes		30 000				17 600		
	Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier,		60 000				101 000		
	Permis PL, FCO, CACES		20 000				6 000		
	Vêtements de travail et blanchisserie		16 500				11 000		
	Location enlèvement bennes		10 000				7 000		
	Communication sur le tri		12 000				50 000		
	Véhicules	Carburants		200 000				188 000	
Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces			180 000				165 000		
Traitement des déchets	Cotisation Organom (cotisation 628 K€ en 2017 - 715 K€ en 2018 - 800 K€ en 2019) – 10,80 € / hab		800 000				881 000		
	Traitement des OM (Organom) + amiante		1 750 000				1 800 000		
	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie			1 400	30 000				35 000
	Traitement des OM (SITOM Nord-Isère)		160 000				160 000		
Déchèteries communautaires	Entretien de l'ancienne déchèterie		12 000				20 000		
	Accès professionnels en déchèterie				130 000				85 000
	Participation CC Bugey-Sud à l'utilisation de la déchèterie de Lhuis pour la Commune de Groslée Saint-Benoit				36 000				36 000
	Gestion des déchèteries (Marcelpoil, Trialp, Quinson et Briord'ures)		2 250 000				2 350 000		
	Vidéosurveillance des déchèteries		50 000				62 000		
	Contrôle des accès en déchèteries		40 000				80 000		
	Entretien des déchèteries		8 000				8 000		
	Emprunts – remboursement du capital (en investissement)		42 207				144 000		
Colonnes à verre	Emprunts – intérêts		8 579				24 700		
	Collecte et transport du verre (Guérin + SME)		153 000				170 000		
	Tarifification de la balayeuse				80 000				80 000
	Frais de fonctionnement de la balayeuse		30 000				25 000		
Balayage des rues	Réparation						10 000		
	Transport des déchets de balayage (Marcelpoil)		31 000				31 000		

Valorisation de matières et réemploi	Participation acquisition des composteurs		4 000				5 000		
	Enlèvement des épaves		6 000				6 000		
Recyclerie	Redevance panneau publicitaire								2 800
Environnement et développement durable		0	633 200	0	429 720	0	681 500	0	467 282
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à la protection et mise en valeur de l'environnement ; à l'éducation à l'environnement et au développement durable	Subventions environnement + lutte contre l'ambroisie		6 200				6 000		
Surveillance et protection de la ressource en eau / Surveillance des berges de l'Ain	Berges de l'Ain : mission de surveillance		29 000				29 000		
Suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain : conseil, animation et communication auprès la commission locale de l'eau (CLE)	Taxe GEMAPI - (recette réelle 2019 = 429 720 €)				429 720				463 282
	Cotisation au syndicat mixte SR3A		480 000				480 000		
	Cotisation au syndicat des rivières des territoires de Chalaronne		1 000				1 000		
Actions de promotion œuvrant à la qualité de l'air / Adhésion à une association agréée de mesure de la qualité de l'air	Cotisation à l'association Air Rhône-Alpes		12 000				13 500		
Plan Climat	Etude recherche Plainenergie		42 000				18 000		
	Animations, sensibilisation et communication (dont 20 K€ reliquat 2019)		30 000				35 000		
	Atelier énergie dans les écoles (dont 14 K€ reliquat 2019)		18 000				29 000		
	Box économies d'énergie d'eau (dont 7 K€ reliquat 2019)		10 000				17 000		
	Communication PCAET		5 000				5 000		
	Etude autoconsommation collective en logement social						2 000		
	Subv. ACERPA - Energie renouvelable citoyennes						4 000		4 000
	Adhésion AURA Energie environnement						4 000		
Inventaire des sites dégradés	Bilan GES						5 000		
Accueil des gens du voyage		0	161 035	0	169 000	0	165 035	0	165 500
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Tarifification 2020 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				46 800				46 000
	Recettes CAF : 124 k€ en 2017 + 130 k€ en 2018 + envi. 125 K€ en 2019				116 000				116 000
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel...)		85 000				85 000		
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Tarifification terrain GP				6 200				3 500
	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey + indemnité Commune de Bettant		41 035				45 035		
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel d'entretien, prestataires externes, gardiennage)		35 000				35 000		
Sport, jeunesse, insertion, solidarité, séniors		0	629 586	0	74 598	0	689 774	0	80 661
Aides dans le domaine du sport aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national	Accueil du tour cycliste (Tour de l'Ain)		65 000				160 000		
	Subventions aux manifestations sportives		92 000						
	Remboursement transport piscine pour les scolaires		60 000				74 000		
	Le marathon de la Plaine de l'Ain		17 000		5 000		15 000		4 500
	Soirée des champions		0				8 000		
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau et aux écoles de sport labélisées	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau		45 500				40 000		
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labélisées		19 200				20 000		
	Subvention au transport écoles de sport		12 550				13 000		
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Participation annuelle à la Mission Locale		77 300				78 000		
	Centre de planification : Loyer (8 370 €), charges (1 030 €), électricité (500 €)		10 000				10 000		
	Subventions jeunesse		4 230				82 000		
	Subventions solidarité/insertion		59 106				12 000		
	Aide au BAF A (2 k€) + provision qualif championnat de France (2,5 k€)		4 000				4 500		
Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)	Fonctionnement lié à la poursuite des actions engagées autour de trois axes : service au public, réseau gérontologique, communication et promotion. + repas conférence (3 k€)		41 700				37 450		
	Salaires (3 postes)		122 000				135 824		
	Subvention CD 01				69 598				76 161
Communication, événementiels, culture		0	380 500	0	0	0	394 000	0	0
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Centre culturel d'Ambronay + Printemps de Pérouges + Sylak + Engrangeons la Musique + Le Préau + Autres festivals et projets culturels + Expo Bernard Buffet + Ambérieu en fête (Commission du 28 janvier 2020)		235 500				220 000		
	Plaine Info : conception, impression, distribution		38 000				106 000		
Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire	Conceptions graphiques (8 K€) – impressions diverses (8 K€)		6 000				16 000		
	Plan de marketing territorial et communication		25 000				25 000		
	Tour de France		30 000				0		
	Projet parc et château		20 000				0		
	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos...)		6 000				6 000		
	Journées européennes du patrimoine		15 000				15 000		
	Divers		5 000				6 000		
	Tourisme		0	559 760	25 000	204 000	0	680 850	0
Office de tourisme intercommunal	Subvention de fonctionnement à l'EPIC (dont 21 000 € agents mis à disposition à l'EPIC)		436 000				396 000		
	Loyer point de vente collectif				3 600				1 000
	Remboursements de l'EPIC				77 900				21 000
Taxe de séjour	Frais de la plateforme de gestion (yc permis de louer)		6 000				6 000		
	Collecte et versement à l'EPIC		90 000		90 000		100 000		100 000
Sites touristiques	Données observatoires départemental et régional		2 500				3 000		
	Divers : licence éco-compteur, frais bancaires, documentation, maintenance Magnvs		1 710				1 800		
Plan de gestion ENS Vallée de l'Albarine	Entretien Via Ferrata et sentiers de randonnée		12 500	25 000	32 500		15 000		
	Mise en œuvre d'actions du plan de gestions						20 000		
Communication - Evènementiel - Associations	Participation au label Vignobles et Découvertes		5 050				5 050		
	Subv. Comité du Vieux Pérouges, Conservatoire d'Espaces Naturels, CCR Ambronay, Asso des Amis du Château de St Germain						132 000		
	Printemps des Vins du Bugey		6 000				2 000		2 800

	Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	0	50 000	0	40 000	0	42 500	0	42 000
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé du gymnase et fourniture		50 000				42 500		
	Participation de la mairie d'Ambérieu-en-Bugey				20 000				21 000
	Participation du Lycée pour l'utilisation				20 000				21 000
	SDIS 01	0	1 500 116	0	0	0	1 516 462	0	0
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire et allocation vétéran (env. 1 475 K€ en 2018 ; env. 1 500 K€ en 2019)		1 500 116				1 516 462		
	Ressources humaines, Elus communautaires	0	3 448 000	0	20 000	0	3 764 246	0	34 500
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés...)	Développement économique - Tourisme - Habitat (4,5 postes)		316 000				253 600		
	Administration - Informatique - Communication (13 postes)		617 000				707 800		
	Gens du voyage (3,5 ETP: 3 gardiens-régisseurs + 0,5 responsable de service + 0,5 accroissement d'activité)		139 000				142 232		
	Bâtiments - Espaces verts - Ménage - Voirie (4,5 postes)		164 000				209 000		19 500
	ADS (5 postes)		224 000				208 714		
	Activités liées aux déchets/balayage (39,5 postes + remplacements)		1 610 000				1 721 900		
	Dépenses RH transversales								
	Subventions : amicale du personnel (30 K€)		30 000					30 000	
	Formation des agents		10 000					15 000	
	Formation des agents des communes + participation des communes (schéma de mutualisation)		7 500		5 000			0	
	Frais de déplacement		24 000					24 000	
	Assurance CNP prévoyance (augmentation du taux 3,52 % à 4,22 %)		46 500					55 000	
	Divers : visites médicales (8 K€)		8 000					8 000	
	Recettes RH transversales					15 000			15 000
	Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 15 Vice-présidents au taux maximum avant Président et 10 VP)		210 000				345 000	
		Formation des élus		5 000				5 000	
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF - 8,3 K€, AMORCE - 1 K€, ARCICEN - 1,2 K€, AFIGESE - 300 €, ALEC 01 - 7,7 K€, CAUE - 7,7 K€, Agence départementale de l'Ain - 10,8 K€, Cap rural 1 K€)		37 000				39 000		
	Frais de gestion courante	0	286 200	0	0	0	335 200	0	0
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Gaia: autres frais (charges de copropro...)		7 800				13 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : frais électricité, d'eau et de gaz		21 500				22 100		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : entretien, nettoyage, espace verts + maintenance		37 000				30 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : réparation		25 000				20 000		
	Location algéco parc château		10 000				10 000		
	Marché de téléphonie (engagement 3 ans pour 52 k€)		17 300				17 300		
	Centre de gestion : mission d'archivage						3 000		
	Annonces et insertion		5 000				30 000		
	Taxes foncières		25 000				25 000		
		Fournitures administratives (10 K€), documentation (5 K€)		14 600				15 000	
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Hébergement site internet		1 500				13 500		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs		38 000				45 000		
	Télécommunications		29 000				30 000		
	Affranchissements - hausse des tarifs		27 500				31 000		
	Assurances		23 500				26 000		
Véhicules	Carburant + pneus		3 500				4 300		

3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE		2 074 429	18 229 879	1 090 000	6 456 220	11 638 400	3 322 164	8 421 005
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		0	3 545 567	0	1 521 333	0	5 308 986	1 416 773
	ZAE la Bassette (Meximieux)							
	Travaux		15 900				11 500	
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)							
	Signalétique et travaux divers		20 900				15 000	
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 1							
	Travaux (dont reliquat 2019 = 40 k€)		170 000				159 000	
	Signalétique						17 000	
	Fibre (en attente de finalisation du chiffrage)						400 000	
	Commercialisation				1 103 000			258 440
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 2							
	Acquisitions foncières		606 000				1 000 000	
	Etudes		44 400				80 000	
	ZAE la Vie du Bois (Ambérieu-en-Bugey)							
	Etudes en cours (EIE + foncier) + MOE		132 000				250 000	
	Acquisitions foncières (dont reliquat 2019 = 960 K€)		1 589 000				1 404 000	
	Evictions agricoles		159 000				95 169	
	Cession Intermarché							500 000
	ZAE du Bachas (Lagnieu)							
	Travaux		25 000				30 000	
	Commercialisation				184 000			380 000
	Fibre optique ZAE de Blossieu et du Bachas : Participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		341 667		154 333		341 667	154 333
	ZAE des Piques (Ambronay)							
	Travaux (entrée à finir + travaux complémentaire)		10 000				20 000	
	Commercialisation				40 000			84 000
	ZAE en Point Boeuf (Ambérieu en Bugey)							
	Etudes		40 000				40 000	
	Travaux		382 000				900 000	
	Subvention de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey pour travaux d'eaux pluviales				40 000			40 000
	ZAE des Granges (Montagnieu)							
	Etudes (reliquat 2019)						10 350	
	ZAE du Moulin à Papier (Saint-Rambert en Bugey)							
	Etudes (reliquat 2019)		9 700				5 300	
	ZAE la Masse (Villieu-Loyes Mollon)							
	Etudes MOE et topo						10 000	
	Travaux voirie						150 000	
	ZAE les Granges (Leyment)							
	Etudes MOE et topo						10 000	
	Travaux voirie						150 000	
	ZAE du Poutier (Serrières de Briord)							
	Etudes						10 000	
	Acquisitions foncières						40 000	
	ZAE en Pragnat Nord (Ambérieu en Bugey / Douvres)							
	Acquisitions foncières						110 000	
	Signalétique des ZAE						50 000	
	Immobilier locatif économique (budget annexe BLI HT)	22 816	920 000	0	228 000	0	1 474 300	437 500
	ZAE en Beauvoir extension : MOE + études + travaux + subv Etat DETR (100 k€), CD01 (75 K€)	1 398	50 000				750 000	175 000
	PVC : Etudes (éval environnementale et déclaration de projet pour implantation et contrôle)	21 418	50 000				3 300	
	PVC : MOE + travaux + aménagement des abords + subv CAR et FEADER		550 000		220 000		721 000	253 000
	Centrale solaire : Acquisition terrain et indemnité d'immobilisation (5 k€) + Loyer (6 mois - 4,5 K€)		270 000		8 000			9 500
	Aménagement économique structurant	187 995	3 016 030	1 500 000	572 100	786 230	1 874 025	1 320 045
	Projet Acmutep	175 669		1 500 000				1 212 145
	Requalification des friches industrielles FEDER sub RRA 1 500 K€ (RAR)					88 380		
	Déconstruction du camp des fromentaux							
	AMO sur travaux de viabilisation (RAR), travaux réseaux + sub RRA CAR (150 K€)		1 300 000		150 000		900 000	150 000
	Participation SEM		120 000				120 000	
	Quartier des Savoirs Ambérieu en Bugey							
	Décor émoi : AMO (RAR)		310 000		80 000	20 976		
	Acquisition bâtiment DDT		310 000		93 000		240 000	
	Etudes (25 k€) et démolition du bâtiment (250 k€) + Sub RRA CAR		275 000		82 500		275 000	82 500
	Acquisitions foncières Cheveaux (RAR)					322 000		
	Parc de stationnement DDT : AMO (RAR) + Travaux (RAR) + Sub RRA (RAR)	12 326	324 000		80 000	27 644		81 000
	Etudes pré-op ZAC Quartier des Savoirs		45 000				45 000	
	Constitution de réserves foncières							
	Acquisitions foncières (Terrain proche du Lycée 34 K€)				43 300		134 225	
	Cession foncière (GALY 26,9 K€)				43 300			26 900
	Etude (veille foncière + vigifoncier)		4 800				4 800	
	Réhabilitation de la voie ferrée fret entre Ambérieu en Bugey et Lagnieu						150 000	
	Mesure exceptionnelle compensatoire/TREDI (RAR)		327 230			327 230	5 000	
	Développement touristique	646 478	1 541 000	40 000	27 000	790 817	1 115 000	76 803
	Promotion du tourisme							
	Office de tourisme Pérouges: achat terrain (RAR) + démolition					90 000	125 000	
	Etudes (Verticales : AMO Torcieu : 10 K€, AVP et dossiers réglementaires sur Charabotte : 44 K€, programmiste sur Chaley : 10 K€, étude juridique, foncière et technique sur les tunnels : 45 K€ / programmation OT : 40 K€, bon de commande Présence : 10 K€, étude signalétique Viarhona : 6 K€) + sub CD01 (RAR), CD01 (12,5 K€) Com. Massif (18 K€)	103 416	70 000	40 000		2 916	165 000	40 000
	Aménagement projet verticale (parc de stationnement, sentier découverte, spéléobox) + subv RAR CAR (90 K€), CD01 (75 K€), Com Massif (60 K€)		70 000				300 000	225 000

Promotion du tourisme	Appel à projets à touristique	510 865	260 000						
	Cité de Pérouges: sentier 55 k€, signalétique 65 k€		115 000				120 000		
	Mise en valeur du patrimoine des communes (RAR)	2 916	0			2 916			
	Signalétique touristique (RIS 5 K€, routière 20 K€) + subv CD01 (RAR)		67 000			5 280	25 000	36 803	
	Création d'outils digitaux + subv RRA CAR (50 K€)		30 000				100 000		50 000
	Maison du Petit Prince : Acquisitions foncières stationnement		890 000			38 880	80 000		
Maison du Petit Prince : AMO et études techniques (RAR)	29 281	39 000		27 000	39 192				
Développement économique – emploi - formation		0	213 044	0	0	186 000	35 000	0	0
Communication promotion économique			3 000				20 000		
ZAE Saint Rambert en Bugey : Convention protection chute de rocher (RAR)			186 000			186 000			
Coworking - FabLab			24 044				15 000		
Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse		349 830	5 886 800	0	1 242 000	5 455 723	684 433	1 123 155	102 000
Accueils de jour Alzheimer	EHPAD de Meximieux : Subvention d'investissement (RAR)	134 400	157 600			53 400			
	EHPAD de Lagnieu : Subvention d'investissement						24 433		
	EHPAD d'Ambérieu en Bugey : Subvention d'investissement		15 000				0		
Gymnase de la Plaine de l'Ain	Acquisition autolaveuse (10K€) + réfection des sols (90 K€) + acquisition tapis et sol pour escalade (108 K€) + sub Commune		103 000				208 000		90 000
	Extension : Maîtrise d'œuvre	215 430	558 000			191 273	42 000		
	Extension : Dommage ouvrage					50 000			
	Extension : Travaux (RAR) et aménagement extérieur		4 980 000		5 197 418	360 000			
	Extension : subv Etat DSIL 202 k€ (RAR), RRA 160 K€ et 320 K€ (RAR), Cnes 340 k€ (RAR), ADEME 60 K€ (RAR), FFME 12 k€				1 242 000			1 123 155	12 000
Gymnase du Lycée de Meximieux	Mission de programmation (RAR)		73 200			13 632			
Mobilité, déplacements, stationnement		99 480	1 248 970	45 875	397 077	396 838	6 476 000	313 765	3 309 338
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Loyettes / Saint-Vulbas : AMO (RAR) + Sub RAR 450 K€, CD01 168 K€	14 280				37 359	1 200 000		618 000
	Piste Bourg Saint-Christophe / Pérouges : AMO (RAR)	10 054				10 054			
	Piste Charoz sur Ain / Meximieux : AMO (RAR)+ MOE et géomètre 30 K€ + travaux 500 K€ + subv Etat 100 K€, CD01 96 K€					8 220	530 000		196 000
	Piste Serrières de Briord – Briord : AMO et acquisitions foncières (RAR)+ subv Etat 138 k€ (RAR) , CD01 72 k€ (RAR) et subv LEADER 125 K€	30 240	660 000		335 227	29 340	550 000	209 500	125 000
	Viarhona : Etude faisabilité technique entre Villebois et Briord (RAR) + travaux + subv RRA CAR 900 K€, CD01 216K€	261	50 000	3 875		34 650	2 400 000		1 116 000
	Vélo et territoire : Etudes liées au schéma cyclable (75 k€) + 10 VAE (15 k€) + subv AMI Velo et territoire en fonctionnement		90 000				90 000		
	Covoiturage : Dispositif expérimental (RAR), covoiture Rémunéré (RAR sub Etat)								
Vélo et territoire : Rémunération (130 k€) + vélo partage PIPA (3 k€)		133 000				133 000			
Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos et trotinettes à assistance électrique (nouvelles modalités)	0	17 250				23 000		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Abris vélos : aménagement (consignes collectives ou individuelles, abris...) + subv Alvéole						120 000		72 000
	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov - mise en place des lignes Meximieux et Ambérieu en Bugey / PIPA (marché) (RAR)					126 321			
	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov - mise en place des lignes Nord Isère / PIPA (convention)						40 000		
	Covoiturage rémunéré + hub : PIM - infrastructures (RAR)						150 894		
	Covoiturage rémunéré + hub : CEREMA - évaluation du dispositif						47 000		
Covoiturage rémunéré + hub : subv PENDAURA + (36 K€), DSIL (56 K€ RAR), FEDER (250 K€)								56 265	286 338
Mobilité	Etude d'opportunité A42		125 000				54 000		
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	Ambérieu en Bugey : Parc de covoiturage TER + subv RRA CAR (233K€), FEDER (233 K€)	22 997					700 000		466 000
	Ambérieu en Bugey : Extension parc de stationnement (ex DDT) + subv RRA CAR (140 K€), FEDER (140 K€)						350 000		280 000
	PEM : subv aide étude avant projet (RRA (RAR)	21 648	58 520	42 000	4 250				48 000
	PEM phase 1 contrat d'aménagement de gare : MOE pour AVP PRO ACT (exe VISA) + subv RRAR (48 K€), CD01 (12 K€) Commune d'Ambérieu en Bugey (12 K€)								72 000
	PEM phase 1 contrat d'aménagement de gare : MOE pour phase PRO/DCE + subv RRAR (52 K€), CD01 (13 K€) Commune d'Ambérieu en Bugey (13 K€)							156 000	78 000
	Passage à niveau St Denis en Bugey : étude pour la suppression du passage (convention)		115 200		57 600			83 000	
Politique de gestion des déchets		425 689	1 143 000	110 186	330 000	570 206	667 000	344 500	0
Site de Sainte-Julie	Matériel divers (système identification TiEOM + presse à pivot + presse silenbloc + pistolet pneumatique)	1 936	75 000				13 500		
Collecte et tri des déchets	Achats de bacs	1 445	238 000				100 000		
Véhicules	Achat une benne (RAR) + 2 véhicules de collectes + éthylotest pour camions		130 000			117 252	410 000		
Déchèteries	Travaux divers et matériel	4 428					25 000		
	Bâtiment technique St Rambert : Réseaux secs et contrôle (RAR) + travaux réfection, aménagement d'un quai de transfert	37 008	45 000			6 648	15 000		
	Déchetterie Lagnieu : travaux de réogansiation (RAR)	285 651		95 686		2 446			
	Déchetterie Meximieux: AMO et travaux (RAR) + vidéo IP (RAR)	14 360				5 231			
Recyclerie	Aménagement extérieur (RAR) + enrobé + subv Etat 110 k€ (RAR), RRA 220 k€ (RAR)		550 000		330 000	60 455	10 000	330 000	
Points d'Apports Volontaires	Génie civil et PAV (RAR) + badge (3,5 k€) + AMO (10 k€) + sub Organom (RAR)	80 860	105 000	14 500		378 175	93 500	14 500	
Gens du voyage		35 566	15 000	0	0	342	30 000	0	0
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Travaux sur les aires : Changement des portes des blocs sanitaires RAR	35 566	15 000			342	30 000		
Autres actions territorialisées		5 280	0	0	0	5 280	0	0	0
Promotion et valorisation du territoire	Installation d'une signalétique CCPA aux principales entrées routières du territoire	5 280	0			5 280	0		
Bâtiments communautaires		301 296	700 468	0	0	2 690 025	126 800	143 896	467 394
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	Réhabilitation du château : MOE (RAR) + travaux tranche 1 (RAR) et travaux tranche 2 + sub Etat 143K€ (RAR), RRA CAR (215 K€), RRA MH (125 K€), DRAC MH (125 K€)	298 756	663 468			2 683 255		143 896	467 394
	Changement ordinateurs fixes et portables + pack office + borne wifi + fire wall						30 000		
	Siège : Panneaux d'information (RAR), Système conférence (RAR)		22 000			6 770			
	Travaux divers (68,1 K€) et matériel divers (1,2 K€) + éclairage siège (8 K€)		10 000				77 300		
	Entretien du parc						15 000		
Bâtiment GAIA	Travaux divers (terrasse et achat matériel divers)		5 000				4 500		
Parc de stationnement + véhicules (Chazey-sur-Ain)	ADAP	2 540					0		
FCTVA sur dépenses d'investissement		0	0	0	2 132 718	0	0	0	2 150 000
FCTVA	Dépenses 2019 : 3ème trimestre et 4ème trimestre				492 718				500 000
	Dépenses 2020 : Estimatif				1 640 000				1 650 000